

PUBLIC VISÉ

Personnes assurant l'encadrement des opérations sous la direction du responsable du projet, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes.

PRÉ-REQUIS

Aucun

TYPE D'ACTION

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique ou à distance (sauf pour le test qui doit se faire en présentiel)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

CODES DE FORMATION

- ▶ **Formacode** : 22070 - Canalisation réseau extérieur
- ▶ **NSF** : 231 - Mines et carrières, génie civil, topographie

TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION

- ▶ Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement
- ▶ Arrêté du 15 février 2012
- ▶ Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 et 14 du code du travail

DURÉE

- ▶ 14 heures (2 jours)
- ▶ Une formation sur une journée est possible pour les personnes très expérimentées en matière de réseaux, ou celles qui ont déjà détenu une AIPR. Toutefois, la formation complète de deux

jours est vivement recommandée afin de ne pas se trouver en difficulté lors du passage du QCM officiel en ligne

PÉRIODICITÉ

- ▶ Renouvellement tous les 5 ans

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- ▶ 12 personnes maximum

MOYENS D'ENCADREMENT

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formateurs experts de la formation et de l'ingénierie pédagogique.
- ▶ Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- ▶ Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. **En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.**

MOYENS TECHNIQUES

- ▶ Equipements à fournir obligatoirement :
- ▶ Salle unique équipée d'un poste informatique par stagiaire, tous connectés à Internet
- ▶ Le QCM permettant de recevoir l'attestation de compétence doit être réalisé par un centre d'examen reconnu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.
- ▶ Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ».

MOYENS D'ÉVALUATION

- ▶ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche

standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.

- ▶ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- ▶ A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'organiser la prévention lors des interventions à proximité des réseaux.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Enseignements théoriques niveau Concepteur

- ▶ Rôles, missions et responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi des chantiers
- ▶ Analyse des risques liés aux réseaux existants et à construire, et mesures de prévention correspondantes
- ▶ Préparation des projets de travaux :
 - Investigations complémentaires
 - Clauses de marché (travaux en zone d'incertitude, absence de préjudice, marquage-piquetage)
- ▶ Procédures de prévention en amont du chantier :
 - Plan de prévention, PGCSPS, PPSPS - DT, DICT
 - Demande de mise hors tension
 - Distances de sécurité
- ▶ Sensibilisation, information et transmission des instructions à l'encadrement
- ▶ Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- ▶ Gestion des aléas en cas de découverte de réseaux

Enseignements théoriques niveau Encadrant « Inclus »

- ▶ Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- ▶ Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains

- ▶ Prescriptions de l'arrêté de référence et du code de l'environnement
- ▶ Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
- ▶ Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseaux d'imprécision
- ▶ Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
- ▶ AIPR du personnel mis à disposition
- ▶ Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- ▶ Identification des situations dangereuses ou inattendues
- ▶ Règles d'arrêt de chantier
- ▶ Accès aux ouvrages de sécurité
- ▶ Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- ▶ Préparation des relevés topographiques de réseaux

Enseignements théoriques niveau Opérateur « Inclus »

- ▶ Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- ▶ Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- ▶ Risques afférents aux réseaux :
 - Selon les caractéristiques des énergies
 - Liés aux atteintes aux réseaux existants
- ▶ Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- ▶ Compréhension et respect :
 - De son environnement
 - Des marquages-piquetages
 - Des signes avertisseurs et indicateurs
 - Des moyens de repérage
 - Du terrain
- ▶ Identification des situations dangereuses ou inattendues



Formation AIPR - Concepteur

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail

- ▶ Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- ▶ Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- ▶ Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- ▶ Règle des « Quatre A »

EVALUATIONS

QCM en ligne encadré par l'Etat

BILAN DE LA FORMATION

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter